

DOSSIER RETRAITE

ARTICLES PUBLIES PAR LE JOURNAL LES ÉCHOS 22 08 19

Macron lance l'opération déminage de la réforme des retraites

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a annoncé ce mercredi le lancement d'une concertation sur ce grand chantier auprès des Français. Lors du Conseil des ministres, le chef de l'Etat s'est montré ouvert au dialogue et a appelé les membres du gouvernement à la « vigilance » et « au respect des différentes parties prenantes ».

Par [Grégoire Poussielgue](#)

Publié à 16h20

Mis à jour à 17h19

Elle s'appellera consultation, concertation, ou encore dialogue, mais il s'agit surtout d'une opération de déminage préventif du dossier le plus épineux de la rentrée d'Emmanuel Macron et de son gouvernement. Mercredi matin, Agnès Buzyn, la ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé le [lancement d'une « concertation citoyenne »](#) sur [la réforme des retraites](#), dont [les grandes lignes ont été présentées le mois dernier par Jean-Paul Delevoye](#), haut-commissaire à la réforme des retraites.

« *Il faut que les gens puissent réagir* », a expliqué Agnès Buzyn sur RMC. Encore inconnus, les modalités et le calendrier de cette consultation seront dévoilés dans les prochains jours. Elle viendra se greffer aux rencontres que le Premier ministre, Edouard Philippe, a déjà prévues de mener avec les partenaires sociaux, les 5 et 6 septembre prochain. Les grands élus seront aussi consultés, a précisé Agnès Buzyn.

Après deux ans de travail sur la question - il a été nommé en septembre 2017 - l'ancien ministre de Jacques Chirac a passé le relais au gouvernement. L'Élysée et Matignon entendent prendre leur temps pour mener la réforme à bon port, celle-ci étant un axe majeur du programme présidentiel d'Emmanuel Macron. Mais on ne réforme plus à l'automne 2019 comme à la rentrée 2017, quand le gouvernement avait passé sans encombre la réforme du droit du travail. La popularité du duo de l'exécutif n'est plus la même.

Après le succès du grand débat qui, en début d'année, lui a permis de sortir de la crise des « gilets jaunes », à défaut de pouvoir arrêter totalement les manifestations du samedi, l'exécutif mise sur cette formule pour faire passer [cette réforme systémique](#).

[Réforme des retraites : les](#)

Ne pas répéter 1995

L'exécutif met le paquet pour que les Français se sentent associés et, surtout, pour que l'information passe au mieux sur ce chantier complexe qui suscite beaucoup de craintes et d'oppositions. Une

façon aussi de jouer l'opinion contre les corps intermédiaires. La gauche est vent debout contre cette réforme, et FO et la CGT sont déjà sur le pied de guerre. Il n'y a pas de manifestation unitaire prévue, mais les deux syndicats ont appelé chacun à une mobilisation en septembre. « *S'il faut aller à la grève, nous y sommes prêts* », a déclaré mardi à la presse régionale Yves Veyrier, le patron de FO. Il a ajouté que son syndicat était « *dans le même état d'esprit qu'en 1995* ».

La fin programmée des 42 régimes de retraite existant ne passe pas non plus sans heurts et des journées de mobilisations catégorielles sont déjà prévues. A l'Elysée et à Matignon, on craint que cette réforme ne serve de détonateur à un nouvel automne de contestation sociale. « *Le plus grand défi de cette rentrée est la réforme des retraites* », confirme-t-on à Matignon. Alors que les tensions sont encore vives, que d'autres foyers de mécontentement ne sont pas éteints dans les hôpitaux ou dans le monde agricole, l'Elysée fait tout pour que le scénario de novembre-décembre 1995 ne se répète pas.

Les ministres appelés à la « vigilance »

Cette proximité affichée, marque de fabrique depuis le printemps dernier et la fin du grand débat, a été une nouvelle fois mise en avant par Emmanuel Macron lors du Conseil des ministres de rentrée, qui s'est tenu ce mercredi à l'Elysée. Il a appelé les membres du gouvernement à la « *vigilance* », à un « *souci constant de concertation* » ou encore « *au respect des différentes parties prenantes* ». Le président « jupitérien » a vécu. « *Il a souhaité que cette nouvelle méthode soit emblématique de la seconde partie de ce quinquennat* », a insisté Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement.

Les ministres doivent « *répondre aux craintes* », a insisté le président lors du Conseil des ministres. Surtout, après [la bonne nouvelle de la baisse du chômage](#), l'Elysée attend des résultats de sa politique qui soient mesurables par les Français. Pour autant, cette consultation est plus là pour faire de la pédagogie et de la communication que de permettre aux Français de faire bouger les lignes. Les fondamentaux de la réforme ne bougeront pas.

Réforme des retraites : les gagnants et les perdants des préconisations de Delevoye

Fin des régimes spéciaux et des départs anticipés pour la plupart des fonctionnaires, mais « *solidarité* » renforcée pour les carrières courtes et hachées... De l'aveu même du haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, le nouveau système universel qu'il préconise fera « *des gagnants et des perdants* ». Lesquels !

Un système par points. Le système universel remplace les 42 régimes existants. Il imposera donc des règles communes à tous les actifs : salariés, fonctionnaires, indépendants, professions libérales, agriculteurs, etc. La dizaine de régimes spéciaux existants comme la SNCF ou la RATP seront supprimés.

Il s'agit d'un système dans lequel chaque jour travaillé permettra d'acquérir des points. Il ne tiendra donc plus compte seulement des 25 meilleures années de carrière, comme dans le privé, ou des six derniers mois, comme dans le public, mais de l'intégralité de la carrière des actifs.

Taux de cotisation. Les salariés du privé, des régimes spéciaux et les fonctionnaires cotiseront à hauteur de 28,12 % de leurs revenus bruts, un taux assumé à 60 % par l'employeur et à 40 % par le salarié (comparable aux règles actuelles du secteur privé). Les primes des fonctionnaires et des salariés des régimes spéciaux seront prises en compte dans le calcul de la retraite.

Le taux de cotisation des indépendants sera lui aussi fixé à 28,12 % jusqu'à un plafond de 40.000 euros de revenu annuels, puis abaissé à 12,94 % pour les revenus situés entre 40.000 et

120.000 euros. Il est proposé qu'une assiette « brute » soit définie pour les indépendants, proche de celle des salariés.

Le nouveau régime garantira par ailleurs la prise en compte des revenus d'activité des assurés dans la limite de 120.000 euros brut annuels (ou 9.933 euros bruts par mois), sachant que plus le plafond de cotisation est élevé, plus le régime donne droit à des prestations élevées. Une cotisation « déplafonnée » de 2,81 %, qui ne sera pas directement créatrice de droits, sera également due sur la totalité des revenus pour participer au financement du système des retraites

Prochaine étape, les 5 et 6 septembre pour des rencontres bilatérales entre les partenaires sociaux et Edouard Philippe afin de « construire la méthode et le calendrier de concertation » de la réforme. Le gouvernement prévoit aussi d'organiser [une « concertation citoyenne » pour recueillir l'avis des Français](#) sur les pistes avancées. Les modalités de cette opération ne sont pas encore définitivement fixées mais cela pourrait par exemple se faire sur internet, dans des mairies, via des associations ou les syndicats, a expliqué la ministre de la santé, Agnès Buzyn. Cette consultation n'aura cependant pas l'ampleur du grand débat national organisé en réponse à la crise des « gilets jaunes »

Un système de retraite complexe

Dépenses en milliards d'euros, en 2017

